



---

# PROJET D'ETABLISSEMENT

---

I.M.E. DU CENTRE LUCIEN OZIOL



I.M.E. DU CENTRE LUCIEN OZIOL  
CLOS DU NID DE L'OISE

Projet s'établissement 2018-2022 validé le 19/03/2018 par le Conseil d'Administration

## **1 - Présentation générale** **2**

---

### 1.1 – L'association gestionnaire 2

### 1.2 – La création de l'établissement 7

*1.2.1 – les raisons majeures qui ont suscité la création*

*1.2.2 – date de création de l'établissement*

### 1.3 – Le cadre institutionnel de l'établissement et les textes de référence 8

*1.3.1 – la législation sociale et médico-sociale*

### 1.4 – La population accueillie 8

*1.4.1 – origine, pathologie et limite d'âge*

*1.4.2 – procédure d'admission et de réorientation*

*1.4.3 – relations avec les familles*

### 1.5 – Le projet d'accompagnement 13

*1.5.1 – objectifs et finalités de l'accompagnement*

*1.5.1.1 – les fondamentaux de l'accompagnement*

*1.5.1.2 – les objectifs*

*1.5.1.3 – l'équipe référente*

### 1.6 – Le cadre de vie 17

*1.6.1 – les lieux de vie*

*1.6.2 – les lieux de travail*

## **2 – Les moyens** **19**

---

### 2.1 – Les ressources humaines 19

#### *2.1.1 – l'établissement*

### 2.2 – Les lieux de réflexion, de coordination, de consultation 36

#### *2.2.1 – instances organisationnelles de réflexion*

#### *2.2.2 – instances organisationnelles de représentation*

### 2.3 – Les partenariats 38

## **3 – Qualité et prévention des risques** **40**

---

### 3.1 – promotion de la bientraitance et prévention des risques et des violences 40

### 3.2 – dispositif de pilotage et suivi du projet d'établissement 45

# INTRODUCTION

---

## L'objectif du projet d'établissement

La loi du 2 janvier 2002 demande à chaque institution médico-éducative de présenter un projet d'établissement qui précise les finalités de la prise en charge. C'est ce que nous réalisons déjà depuis de nombreuses années. Néanmoins, nous présentons ici une formule actualisée, de portée quinquennale et répondant ainsi aux exigences légales.

Nous souhaitons que le lecteur trouve ici le condensé de nos pratiques en matière de prise en charge de personnes handicapées, facilitant ainsi le dialogue. Notre philosophie, relayée par l'association "Le Clos du Nid de l'Oise" s'oriente autour du respect de la personne accueillie et du développement de conditions optimales lui permettant de vivre dans des conditions de dignité compatibles avec l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté.

La loi renforce notre volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui concoure à la qualité de notre action : familles, professionnels, institutions et autorités de contrôle.

Ce document est l'un des outils de la mise en œuvre des textes réglementaires ; il est accompagné d'un livret d'accueil, d'un règlement de fonctionnement et bien sûr d'un contrat de séjour. Ces divers dispositifs permettront de renforcer la qualité de l'accompagnement de vie des personnes handicapées qui nous sont confiées.

## La méthode d'élaboration du nouveau projet

La réactualisation du projet d'établissement a été réalisée de manière participative avec les professionnels de septembre à décembre 2017. L'objectif de ces réflexions a été de se centrer sur la personne accompagnée et l'accompagnement proposé par les équipes afin d'identifier les axes à travailler pour les années à venir. Des groupes de travail pluridisciplinaires et multi-sites ont été créés, permettant de confronter les points de vue, de découvrir les spécificités de chaque structure du Centre Lucien Oziol.

# 1 - Présentation générale

## 1-1 - L'association gestionnaire

L'identité associative

### Historique de l'association



*Des origines...*

L'association a pour objectif d'assurer l'éducation, les soins spécialisés et l'insertion sociale d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés mentaux. Elle a été créée à l'initiative de l'abbé Lucien Oziol en 1967 avec le soutien technique et financier des caisses de retraite AGIRC, ARRCO et de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale. Leurs représentants constituent encore aujourd'hui la majorité des membres de l'Assemblée Générale. A ce jour, l'association est présidée par le Directeur des Réalisations Sociales du groupe *Humanis*.

*A ce jour...*

L'ensemble des établissements et services assurent 850 prises en charge de personnes handicapées mentales et plus de 600 salariés contribuent au fonctionnement de cette entreprise sociale. L'association est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

## Éthique et valeurs associatives

L'acte d'accompagnement médico-social est avant tout **un acte d'humanité.**



### Des valeurs humanistes affichées :

- L'autonomie de choix et l'expression de la volonté du résident,
- La participation des personnes à l'élaboration et la mise en œuvre du PAP
- La neutralité et la laïcité,
- Le droit à la compensation, le respect de la personne,
- La dignité et l'accompagnement à la citoyenneté
- La pérennité de l'accompagnement
- La professionnalisation de notre accompagnement

### Une offre cohérente et diversifiée

L'association accueille des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux. Leurs pathologies s'étendent de la déficience intellectuelle à l'arriération mentale profonde. Ces personnes présentent des handicaps sensoriels ou physiques associés, compatibles avec la vie collective.

« Le Clos du Nid » a créé un dispositif d'accueil et d'accompagnement diversifié et cohérent. Les établissements mixtes évoluent au fil du temps, afin de constituer des plateaux techniques offrant une grande souplesse de fonctionnement.

L'association est constituée de **4 grands secteurs d'activités** :

- L'enfance et l'adolescence
- Le polyhandicap
- L'activité professionnelle
- L'hébergement des adultes handicapés.

## Et de **2 Services** :

- Un centre de formation préparant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (AES) et organisant des stages dans le cadre de la formation continue
- Un Service de protection des majeurs qui a en charge 120 mesures de protection.

## Les orientations associatives

### **Un engagement continu**

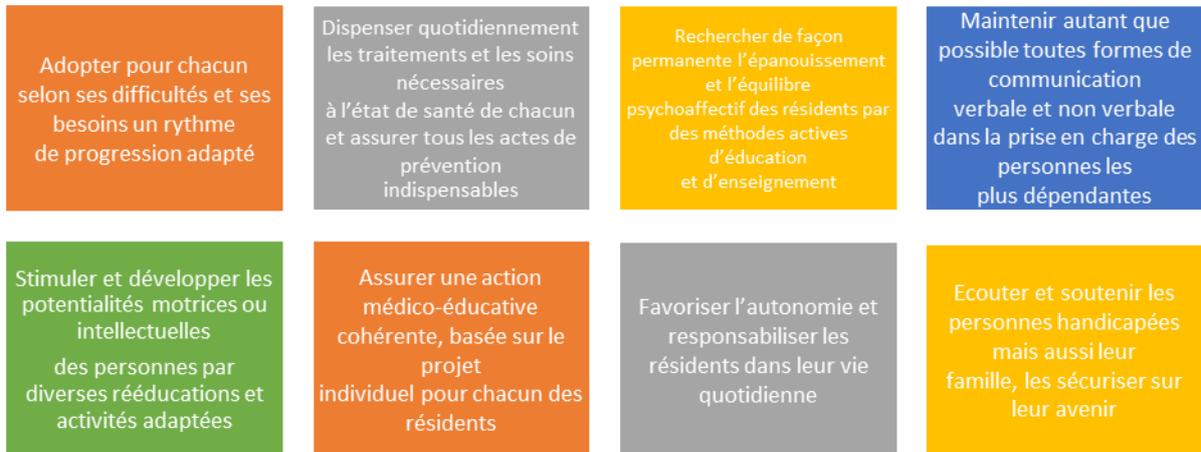
L'association a souhaité inscrire dans un projet associatif toutes ses valeurs fondatrices, ses engagements, ses moyens, ses objectifs et ses projets à venir. Ce support écrit destiné aux familles, aux professionnels, aux financeurs, mais aussi aux partenaires, permet de mieux appréhender l'action qui est menée au quotidien envers les personnes handicapées.

Ce sont en effet sur ces bases que l'association détermine et oriente ses méthodes de travail, qu'elle définit son éthique et donne du sens à sa mission. Ce projet constitue le socle commun à partir duquel chaque établissement, chaque service, chaque salarié doit se référer et construire un projet personnel ou collectif.

Ce projet n'est cependant pas figé, il évolue avec le temps et l'enjeu est d'importance. Les lois du 2 janvier 2002 et celle du 11 février 2005 ne font que conforter la logique de rigueur, d'efficacité, de qualité, d'entreprise sociale que nous promulguons jour après jour dans notre association pour aider les personnes et populations qui sont en difficulté et qui nous ont été confiées.

## La Politique et la stratégie de l'association

Le projet associatif définit huit grandes orientations :



Les objectifs déclinés en priorités opérationnelles visent à améliorer la qualité de l'accompagnement individuel des personnes en ayant, au préalable, et de manière continue, évalué ses besoins.

Organisation et ressources associatives

### Une association structurée



## Les ressources du siège

Le Siège Social de l'association intervient en appui aux établissements et services grâce à 7 fonctions supports leur permettant de se recentrer sur le cœur de métier.



## 1.2 – La création de l'établissement

### 1.2.1 – *les raisons majeures qui ont suscité la création*

A sa création en 1977, l'établissement répondait au besoin évident de manque de structures de ce type. En effet, 2 années après la promulgation de la Loi de 1975, il convenait de créer des structures permettant de "sortir" les polyhandicapés grabataires des hôpitaux psychiatriques où ils étaient accueillis jusqu'alors. La volonté de l'abbé OZIOL, et la présidente du conseil d'administration de l'association a permis de mobiliser les autorités sanitaires et sociales, mais aussi les caisses de retraite pour ouvrir un établissement de ce type.

### 1.2.2 – *date de création de l'établissement*

L'Institut Médico Educatif du Centre Lucien OZIOL est ouvert dans sa structure actuelle depuis le 21 Novembre 2017.

### 1.2.3. - *étapes significatives*

Depuis la première ouverture en mai 1977, l'institution en général et ce secteur en particulier ont subi de nombreuses modifications de fonctionnement.

En effet, si dans les premiers temps, l'objectif était de "remplir" cet établissement avec 96 personnes, enfants ou adultes polyhandicapés pour leur apporter l'accompagnement et les soins nécessaires, il est apparu qu'un projet médico-éducatif devenait nécessaire. De 1977 à 1991, les bases d'une rationalisation des activités ont été posées par les diverses équipes. A partir de 1991, les missions confiées aux nouveaux responsables de l'institution étaient beaucoup plus claires, notamment dans les objectifs de qualité de vie des enfants. Il existait à cette époque un I.M.E. de 32 lits.

Une demande des autorités, pour gérer financièrement l'établissement en concordance avec les lois de décentralisation, a abouti en 1994 à restructurer un I.M.E. de 24 places seulement, dans la mesure où le nombre des adultes (amendements Creton) était sans cesse en augmentation à l'intérieur de cette structure. A partir de ces bases, une véritable action médico-éducative a pu se mettre en place. L'IME était en proie à des difficultés de remplissage de façon chronique. En lien avec l'ARS une demande de changement d'autorisation de fonctionner a été formulée. Depuis le dernier trimestre 2017, nous avons l'autorisation d'accueillir 8 enfants TSA sur les 24 places installées.

### 1.3 – Le cadre institutionnel de l'établissement et les textes de référence

#### *1.3.1 – la législation sociale et médico-sociale*

Cette institution gérée par l'association "Le Clos du Nid de l'Oise", à l'intérieur du complexe "Centre Lucien OZIOL" fonctionne dans le cadre de la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

### 1.4 – La population accueillie

#### *1.4.1 – origine, pathologie et limite d'âge*

L'établissement accueille en internat mixte, 24 enfants polyhandicapés, déficients intellectuels et autistes de 6 à 20 ans.

Les jeunes polyhandicapés sont des sujets présentant un « **handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant**

**une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation ».**

Les jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) sont caractérisés par des anomalies dans leur communication verbale et non-verbale, des difficultés dans leurs relations sociales et des intérêts restreints et stéréotypés. Malgré ce socle commun de symptômes, il existe une grande hétérogénéité entre ces personnes avec des comportements idiosyncrasiques.

Enfin, les jeunes présentant une déficience intellectuelle ont « une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement de l'intelligence qui diffère de la moyenne des gens » (définition OMS). Ils présentent en règle général un retard global de développement, tant dans leur communication, leur développement psychomoteur et leurs apprentissages cognitifs.



### 1.4.2 – Procédure d'admission et de réorientation

Les dossiers de candidatures sont confiés à l'assistante sociale de l'établissement par le biais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.), des familles, d'autres établissements, sous réserve de l'obtention d'une notification IME par la M.D.P.H.

Avant la commission d'admission, le dossier est transmis au directeur adjoint de l'établissement, au médecin psychiatre, au médecin généraliste, au médecin de rééducation fonctionnelle, aux chefs de services éducatifs et paramédical, à l'assistante sociale et au psychologue, pour avis.

La commission d'admission est composée, des acteurs précités. Elle se réunit une fois par mois afin de statuer en équipe pluridisciplinaire sur les dossiers.

En cas de réponse favorable, l'assistante sociale contacte l'établissement ou la famille du futur résident afin d'organiser une rencontre.

Suite à cette rencontre un délai de réflexion d'une semaine est donné aux familles.

En cas d'avis favorable de la famille, une rencontre avec les différents professionnels est organisée afin de faire connaissance et de programmer les dates de préadmission. Cette préadmission se déroule en 3 temps : une demi-journée, une journée complète, puis une nuit. Elle permet ainsi de créer un premier contact avec le résident et d'optimiser son arrivée au sein de son nouveau lieu de vie.

### 1.4.3 – Relations avec les familles

L'I.M.E du Centre Lucien OZIOL est ouvert toute l'année.

Les congés de fin de semaine ainsi que lors des vacances sont envisageables, sous réserve d'un calendrier établi entre les familles et le centre au préalable. Les horaires de départ et retour sont négociés avec les familles en fonction de chaque situation, en évitant les horaires d'accompagnement du quotidien (toilettes et repas). Cette organisation vise essentiellement à ne pas perturber les exigences du service et des animations proposées.

Des visites au sein de l'établissement peuvent avoir lieu. Nous demandons à ce qu'elles se réalisent entre 11 heures et 18 heures, pour ne pas perturber le fonctionnement de l'unité.

Afin de garantir la sécurité des résidents, une procédure d'accueil des familles est mise en place :

- ✎ En semaine et en journée jusque 17h00, les familles se présentent à l'accueil de l'établissement, afin que l'équipe encadrante puisse soit accompagner le résident, soit accompagner la famille jusqu'à son proche.
- ✎ En dehors de cette période, les familles se présentent à une porte digicode, et appellent l'unité qui viendra les accueillir.



Un chalet a été construit dans le parc de l'établissement avec l'aide du C.N.A.P. (Le Clos du Nid Association de Parents). Il est composé d'une pièce à vivre avec coin cuisine, matériel de repos et d'un équipement sanitaire. Le chalet peut être réservé auprès du secrétariat. Ce peut être le lieu de partage d'un déjeuner en famille. Moyennant finance, les repas peuvent être réservés à la cuisine de l'établissement.

Conformément à la loi de janvier 2002, l'association de la famille au projet personnalisé s'initialise au cours du premier entretien avec la direction.

La volonté de l'institution est de travailler dans un climat de confiance et en partenariat avec les parents.

Les contacts sont fréquents tout au long de l'année : cahier de liaison pour ceux qui sortent, comptes-rendus de séjours extérieurs ou d'activités, rendez-vous ponctuels avec les responsables de l'institution.

Une réunion annuelle, animée par le directeur de l'institution permet d'envisager les différents bilans d'ensemble et les projets au niveau institutionnel.

A l'issue de chaque projet personnalisé (une fois par an), la famille ou le tuteur de l'enfant est invité à une rencontre afin de faire un point précis sur l'accompagnement de celui-ci. Cela fait partie intégrante de la procédure de signature du contrat de séjour.

## **Le conseil de la Vie Sociale**

Nous devons préciser ici, que le choix a été fait par l'association "Le Clos du Nid de l'Oise" de ne constituer qu'un seul Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) au niveau de l'institution, et ce pour les trois établissements (I.M.E., M.A.S., F.A.M.). Dans sa composition, les trois établissements devront donc être représentés.

Mis en place selon les modalités de l'article L 311-6 du code de l'action sociale et des familles, il prévoit trois réunions annuelles avec les représentants des usagers.

Ces réunions leur permettent de donner leur avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'ensemble de l'établissement (organisation de la vie quotidienne, animation socioculturelle, projets, financements...).

Ce conseil est composé de huit membres : quatre représentants des familles, un représentant du conseil d'administration du "Clos du Nid de l'Oise", et trois représentants du personnel.

S'adjoignent à cette structure le directeur de l'institution ou son représentant et éventuellement une personne qualifiée (municipalité, expert...).

## 1.5 – Le projet d'accompagnement

### *1.5.1 – objectifs et finalités de l'accompagnement*

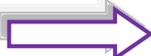
#### 1.5.1.1 – les fondamentaux de l'accompagnement

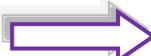
Tout enfant est avant tout un être en devenir, avec toutes les perspectives du possible. Il faut que chacun soit ou apprenne à être acteur de sa vie dans toute la mesure de ses compétences, et qu'il puisse aller au maximum de ses capacités dans la construction de sa future vie d'adulte. Bien entendu, nous ne devons pas nier le handicap du jeune et sa vulnérabilité d'un point de vue somatique ou psychique. Mais chaque situation doit être pensée et réfléchie de manière objective et individuelle.

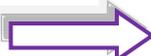
Pour ce faire, nous axons notre accompagnement sur des valeurs telles que l'épanouissement et le bien-être, la recherche d'autonomie, l'accès à un moyen de communication quel qu'il soit...

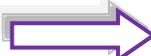
Chaque individu étant unique, nous individualisons notre accompagnement. Chaque jeune accueilli sur l'IME a un projet individualisé (revu à minima chaque année) qui permet d'uniformiser les actions menées auprès de lui quel que soit le professionnel qui intervient.

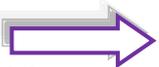
#### 1.5.1.2 – les objectifs

 Développer et maintenir autant que possible les moyens de communication par une véritable action éducative, par diverses rééducations et activités adaptées.

 Stimuler et développer les potentialités de tous, y compris pour les personnes les plus dépendantes.

 Développer les compétences de chacun, tant dans la dimension relationnelle que dans son accession à l'autonomie...

 Dispenser quotidiennement les traitements et les soins ordinaires nécessaires à l'état de santé de chacun et assurer tous les actes de prévention indispensables.

 Assurer des relations avec les familles en proposant des conditions de sorties et de visites adaptées à leurs disponibilités et au fonctionnement de l'institution.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial d'offrir un cadre contenant et rassurant.

Pour répondre à ces objectifs, l'unité IME est divisée en trois groupes distincts :

- Le groupe Canada



Ce groupe accueille dans un même temps des enfants porteurs de « polyhandicapés » et des enfants porteurs d'une « déficience importante », de 6 à 16 ans environ.

Le projet tend à développer des temps dit de socialisation, que ce soit au sein des groupes de vie, aux temps libres, de repas, d'activités intergroupes. La mixité permet une réelle richesse de contact entre les enfants. Les enfants les moins démunis peuvent aller au-devant des enfants les plus démunis, et les plus autonomes peuvent développer chez les moins autonomes des envies d'imitation ou de modélisation qui ne peuvent que concourir à leurs progrès.

Les objectifs principaux sont de favoriser un développement psychique et corporel harmonieux, de stimuler les échanges, de permettre à l'enfant d'appréhender, à son rythme, les expériences sensorielles et les acquisitions cognitives en préservant son bien-être. Au travers d'activités spécifiques, personnalisées et d'éveil, l'enfant est stimulé dans des domaines cognitifs et sensori-moteurs.

Les activités proposées peuvent se résumer en plusieurs grands ensembles :



- **Les activités corporelles** qui favorisent l'éveil sensoriel, le bien-être et la motricité globale : Sport/danse, stimulation basale, piscine...

- **Les activités d'expression et créatives** qui stimulent plutôt la créativité (activité manuelle, musique), temps d'apprentissage...
- **Les activités qui stimulent la communication** : bibliothèque, temps d'apprentissage...
- **Les activités qui favorisent l'autonomie** : gestes de la vie quotidienne, culinaire, bibliothèque...

Dans le respect des capacités de l'enfant, une démarche progressive et individualisée est proposée à chacun, pour tendre vers un plus d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (choix, alimentation, hygiène, déplacement...). Même très incomplète, très partielle, elle peut exister, se maintenir et parfois progresser à condition d'être proposée à l'enfant par toutes petites étapes et dans un effort toujours reconduit. En fonction de leurs capacités et de leurs besoins estimés, les enfants participent à différentes activités proposées. Tous les enfants sont concernés par ces activités.

- Le groupe Inde



Ce groupe accueille des adolescents et jeunes adultes porteurs de pluri et polyhandicap. Le projet de ce groupe est de continuer à développer et potentialiser les compétences de chaque jeune dans le but de les préparer à leur future orientation vers le secteur adulte. Les actes de la vie quotidienne et l'accès à la plus grande autonomie possible sont les axes principaux de travail.

Les activités proposées rejoignent celles proposées par le groupe Canada, seule la finalité change. Ainsi, nous retrouvons des activités corporelles, de communication, incitant à l'autonomie et à la socialisation.

- Le groupe Australie :



Ce groupe accueille des jeunes de 6 à 20 ans, présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA).

L'accompagnement de ces jeunes est essentiellement basé sur une réponse adaptée à leurs difficultés de communication, de relations sociales, et à tout ce qui peut être source d'angoisse pour eux. L'objectif principal sera l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte les émotions et ressentis du jeune, et en s'appuyant sur ses centres d'intérêt.

Les activités sont diverses et variées. Elles proposent des temps d'apprentissage individuels ou de groupe (activités ludiques, travail sur table, communication non verbale, éveil scolaire, actions du quotidien) en tenant compte du niveau de chaque jeune.

- **Les temps de socialisation** sont proposés à travers la piscine, la bibliothèque, les sorties dans les magasins, au parc.
- **Les activités favorisant l'autonomie** dans l'institution (culinaire, balnéothérapie, sport, motricité, ...) ou en externe avec des thérapeutes (musicothérapie)
- **Les activités corporelles favorisant le bien-être** (Snoezelen, sport, ...)

Il est donc proposé un accompagnement structuré afin d'anticiper le déroulement de leur journée et ainsi limiter les angoisses et donc les éventuels « passages à l'acte ».

#### 1.5.1.3. – L'équipe référente

Au Centre Lucien Oziol, nous ne parlons pas de référence mais d'équipe référente. Cette dernière est composée d'un éducateur spécialisé, un aide médico psychologique et un aide-soignant, chacun étant référent du jeune en fonction de sa compétence professionnelle. Le travail en équipe est alors primordial pour une bonne coordination du projet d'accompagnement du jeune.

L'équipe référente est un élément central dans l'accueil du jeune : ce sont des interlocuteurs privilégiés en terme d'information, de l'histoire du jeune (pré-admission et depuis l'arrivée). Elle est également un repère important pour les familles.

L'équipe référente est, sous l'autorité des chefs de service, chargée du suivi d'un nombre défini de résidents. Elle est garante de la mise en place et de la bonne application des projets individualisés des résidents.

Les missions de l'équipe référente sont multiples. Elles se décomposent en quatre axes de travail :

- La supervision de la vie quotidienne,
- La rédaction des écrits relatifs aux résidents (selon sa fonction),
- Les relations avec l'extérieur,
- Les liaisons avec les familles.

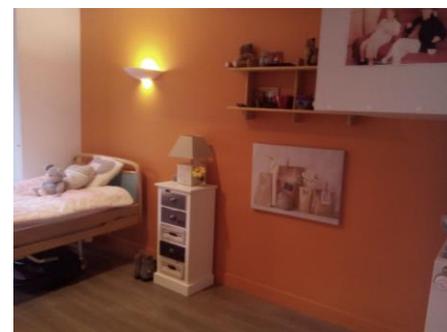
Nous portons une vigilance toute particulière à ne pas confondre référence et appartenance.

## 1.6 – Le cadre de vie

Le Centre Lucien OZIOL est un établissement de plus de 5 500 m<sup>2</sup>, sur un parc de 12 000 m<sup>2</sup>. Un quart est dédié spécifiquement à l'I.M.E.

### *1.6.1 – les lieux de vie*

Dans l'unité qui leur est réservée, les enfants sont répartis en fonction de leur âge et de leur sexe en chambres doubles ou individuelles. Ils ont à leur disposition une salle à manger pour huit, une salle bain pour quatre et un séjour.



A ces lieux de vie proprement dit, s'ajoutent à l'intérieur de l'unité des locaux de logistique spécifiques, à savoir :

- Une lingerie pour le stockage du linge de maison
- Un office pour la préparation finale des repas
- Une petite infirmerie où sont réservés les médicaments du jour et où sont effectués certains petits soins
- Un bureau éducatif pour les professionnels

Un bâtiment supplémentaire de 125 m2 est spécifiquement dédié au groupe TSA.



Réparties dans l'établissement, plusieurs salles d'activités sont utilisées par l'ensemble des résidents. Il s'agit de la salle de stimulation sensorielle, de la salle de musique, de la salle de peinture, de la salle d'activités culinaires, de la salle de communication non verbale et d'informatique. Il est à noter que nous utilisons le gymnase situé sur le site du Tillet et dépendant du foyer "Le Verger".

Les locaux de rééducation et paramédicaux sont communs à l'ensemble de l'institution. Il s'agit de l'infirmierie centrale, où sont rangés les médicaments et où se pratiquent la plupart des soins ordinaires quotidiens, de la salle de soins d'urgence équipée d'une installation d'oxygène et d'un aspirateur bronchique, des salles de psychomotricité, des locaux de kinésithérapie (salle des moulages, salle de rééducation), de la balnéothérapie et de l'espace SNOEZELEN.

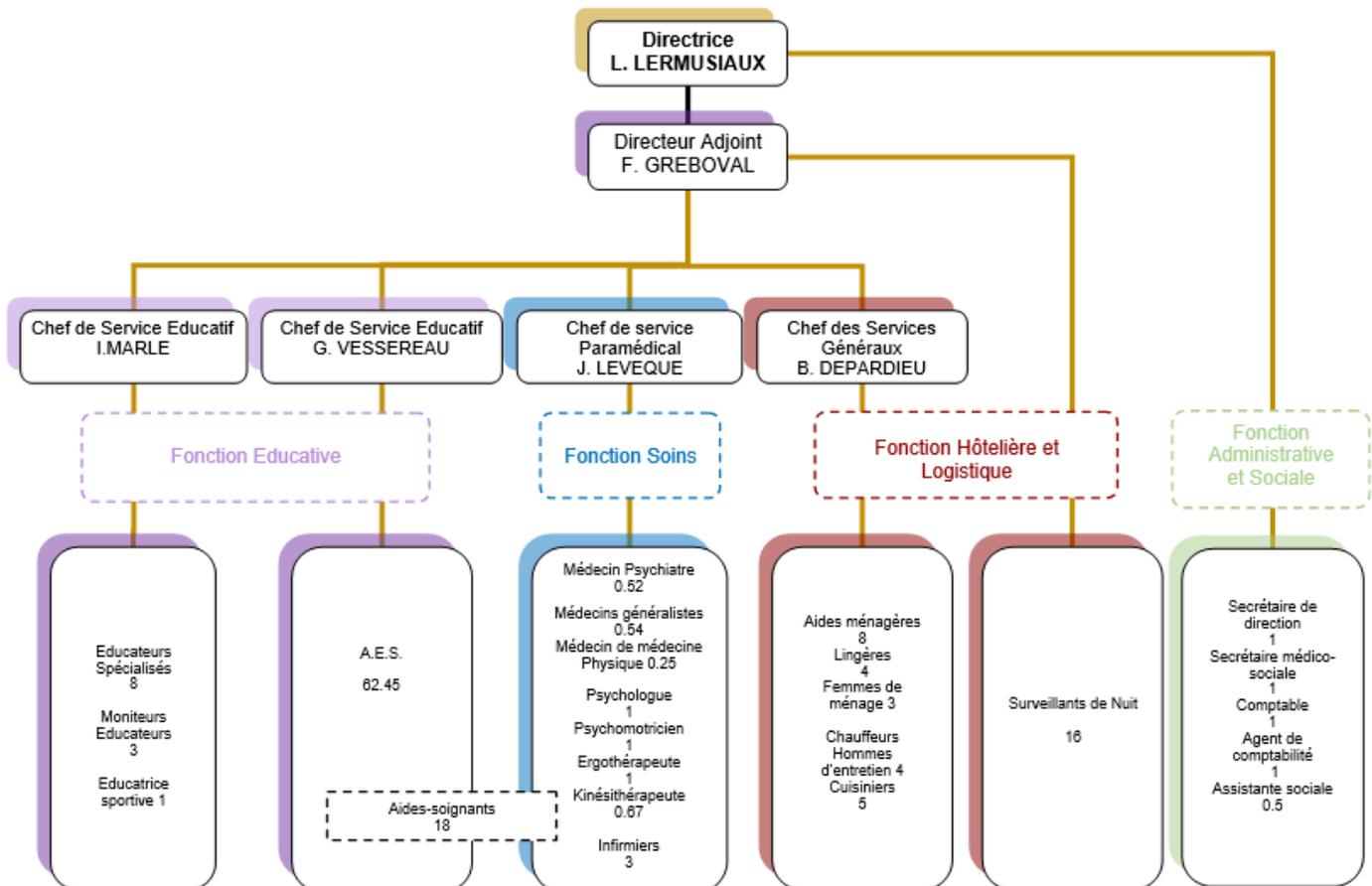
#### *1.6.2.- les lieux de travail*

Les locaux sont à la disposition des trois structures du Centre Lucien OZIOL. Il s'agit de la cuisine centrale où est préparée l'ensemble des repas, la laverie, la lingerie, les locaux du service entretien, les garages, les divers bureaux des services administratifs et financiers, ainsi que ceux des professionnels médicaux et paramédicaux.

## 2 – Les moyens

### 2.1 – les ressources humaines

#### 2.1.1 – l'établissement



En ce qui concerne les emplois du temps des unités, le nombre de personnels ne doit pas être inférieur à 7 par demi-journée, dans la mesure où il nous faut retirer chaque jour 2 personnes qui seront en congés.

On comprend ainsi aisément que le nombre réel d'encadrant est de 5 pour 24 résidents. Nous nous efforcerons de ne jamais descendre en dessous de ce seuil théorique, la sécurité des résidents serait en jeu. L'aspect critique de cette situation est renforcé par la continuité du fonctionnement de notre établissement.

Chacun de ces acteurs a un rôle et des missions bien particulières, définis comme suit :

## La direction

### **Le directeur**

Il assure la responsabilité générale du complexe (I.M.E., M.A.S., F.A.M.) par délégation du Président de l'Association et du directeur général, en matière de :

- Responsabilité administrative, financière et comptable
- Responsabilité en GRH en particulier sur la politique de formation,
- Responsabilité éducative, pédagogique et thérapeutique
- Responsabilité technique
- Responsabilité de coordination générale

Tous les domaines de l'institution lui sont ouverts, car il en assume l'entière responsabilité – morale, civile et pénale -. (cf. CCNT 66)

En tant que cadre permanent de l'institution, il assure des astreintes selon le calendrier régulièrement établi.

### **Le directeur adjoint**

Remplaçant permanent du directeur, il assume lors de ses absences les mêmes droits et devoirs, bénéficie des mêmes prérogatives et assure les mêmes responsabilités.

Il intervient de manière particulière sur la réalisation des plannings de l'ensemble de l'institution, le recrutement des personnels en C.D.D., la gestion directe des surveillantes de nuit, la coordination des services éducatifs.

En tant que cadre permanent de l'institution, il assure des astreintes selon le calendrier régulièrement établi.

## **L'équipe administrative**

Une responsable administrative et comptable, une secrétaire de direction, un comptable et une secrétaire médico-sociale se partagent l'important travail administratif et financier du complexe qui comporte près de 178 agents en moyenne. En liaison avec les services de la direction générale, ils réalisent les budgets prévisionnels, les comptes administratifs, les suivis budgétaires, ils traitent les variables tant pour la réalisation de la paye du personnel que pour les factures, et les frais de séjours des résidents.

## **L'assistante sociale**

Salariée à mi-temps, l'assistante sociale a pour fonctions de centraliser les dossiers de candidature qu'elle présente en commission d'admission. Elle est une personne ressource pour l'établissement et les familles, en matière de conseils et d'orientation.

Elle aide et conseille les familles dans leur recherche de structures, les accompagne dans les démarches de mise sous protection et les soutient dans la gestion de ces mesures. Elle est une interface entre le Centre Lucien Oziol et les représentants légaux (parents, tuteurs...) ainsi que les partenaires extérieurs (MDPH, Conseil Départemental...).

En collaboration avec les équipes médicales et éducatives, elle participe à l'organisation des vacances adaptées pour l'inscription des résidents et la recherche d'un financement.

### Les chefs de service éducatif

Les chefs de service éducatifs (au nombre de 2) sont un relais entre la direction et les équipes socio-éducatives, ils jouent un rôle d'interface. Ils ont pour mission principale l'encadrement des équipes et la coordination des actions socio-éducatives.

Ils interviennent de manière transversale sur les trois établissements du Centre Lucien Oziol, en assurant le suivi de la qualité de vie des résidents d'une manière générale. Dans le cadre de la prise en charge globale, ils travaillent en étroite collaboration avec le chef de service paramédical.

Ils sont les garants du respect des projets individualisés, ils sont tenus d'évaluer la pertinence des actions menées par l'unité.

Ils sont également là en soutien des équipes, apportant un appui technique aux professionnels et un regard critique sur l'existant. Ils ont une vision globale des situations médico-éducatives dont ils ont la responsabilité. Ils préviennent et gèrent les éventuels conflits.

Ils gèrent les emplois du temps, animent différentes réunions, notamment les réunions de projets personnalisés. Ils supervisent les rencontres avec les familles et s'assurent de la concertation constante entre les familles (ou tuteurs) et le centre.

Dans l'organisation interne du Centre Lucien Oziol, un des chefs de service est plus particulièrement responsable du suivi du quotidien des résidents, tandis que l'autre est plus particulièrement responsable des différentes activités et animations du centre.

En tant que cadres permanents de notre établissement, ils assurent des astreintes selon le calendrier régulièrement établi.

## **Les éducateurs spécialisés**

Ces personnels sont au nombre de 3. Sous la responsabilité du chef de service, ils exercent leur travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire. En lien avec l'équipe, ils mettent en œuvre des activités et stratégies éducatives adaptées aux besoins des jeunes.

Ils impulsent la dynamique socio-éducative, veillent à la cohérence et la mise en œuvre des protocoles éducatifs. Dans leur rôle de coordinateur, ils sont référents des projets personnalisés, ils sont porteurs de la dimension éducative et du sens à donner à l'accompagnement des jeunes. Ils sont responsables de l'application des projets personnalisés par la prise en charge des activités de la vie quotidienne, la coordination des ateliers et des prestations et les informations des différents services concernant les résidents. Ils sont le lien privilégié avec l'ensemble des partenaires extérieurs ainsi qu'avec les familles.

Ils sont responsables des écrits, en matière de rapport de comportement pour la M.D.P.H., de préparation et de rédaction des projets personnalisés des résidents, de bilans d'activité...

Ils sont animateurs et coordinateurs dans les différentes organisations telles que les séjours de vacances, les sorties de l'été, les différents ateliers, les fêtes....

## **Les moniteurs éducateurs**

Deux moniteurs éducateurs travaillent exclusivement sur le groupe Australie (TSA).

Participant à la dynamique socio-éducative du groupe, ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des jeunes accueillis. Ils assurent une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles). Ainsi ils mettent en place et encadre des médiations éducatives et des activités diverses. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à leur intervention.

Ils contribuent, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien des projets personnalisés auprès des personnes accompagnées.

Ils sont responsables des écrits inhérents à leurs missions (projets et bilans d'activités, rédaction des projets personnalisés).

Tout comme les éducateurs spécialisés, ils sont un lien essentiel avec les familles et les différents partenaires.

Dans le cadre de leurs missions les éducateurs et moniteurs-éducateurs sont amenés à accueillir des stagiaires.

### **Les accompagnants éducatif et social**

Les A.E.S mènent des actions de soutien et d'accompagnement des jeunes dans les activités de la vie quotidienne. Au plus près des jeunes, ils veillent à la mise en place d'un cadre de vie de qualité.

De par leur pratique et leur présence, ils tentent d'appréhender les besoins et attentes des résidents afin de leur apporter une réponse adaptée. Ils ont un rôle d'éveil et de soutien à la communication et à l'autonomie.

Ils sont en lien constant avec les aides-soignants de l'unité à qui ils font part de leurs observations et ressentis d'un point de vu somatique concernant les jeunes.

Ils sont avec les éducateurs spécialisés les interlocuteurs privilégiés des familles et les partenaires extérieurs.

Participant à la dynamique socio-éducative de l'unité, ils pilotent des activités, des séjours de vacances, des sorties, des animations avec la responsabilité de leur exécution, de leur évaluation et de leur bilan.

Dans le cadre de leurs missions les AES sont amenés à accueillir des stagiaires.

## Les surveillants de nuit

Ils accompagnent les résidents pour la période d'endormissement. Certains proposent des animations de soirée : télévision, jeux. La qualité de l'accompagnement au coucher a une répercussion quant à la qualité du repos que doivent avoir nos résidents.

Pendant la nuit, ils s'assurent de la qualité du sommeil des résidents et du bon déroulement de la nuit, ils doivent informer les infirmières de nuit des éventuels problèmes.

---

## L'équipe médicale

Le travail de l'équipe médicale et paramédicale s'inscrit par rapport à des pratiques spécifiques (médicales et psychiatriques) associées à des interventions particulières extérieures à l'institution.

L'équipe médicale et paramédicale intervient en transversalité sur les trois établissements qui composent le Centre Lucien Ozio.

## Les médecins

### A - Le médecin psychiatre.

Il intervient une journée par semaine.

Son rôle est d'assurer un suivi psychiatrique régulier pour certains résidents ou de pratiquer des évaluations ponctuelles pour d'autres.

Il étaye davantage le travail réalisé par le psychologue.

Afin de faciliter son intervention, un temps de concertation est mis en place chaque jeudi matin avec le psychologue et l'infirmière.

Cela permet au psychologue et à l'infirmière de lui transmettre les informations importantes de la semaine passée.

Ce travail en collaboration permet d'impulser une dynamique commune à l'équipe soignante et de potentialiser la qualité de l'accompagnement des résidents.

Le médecin psychiatre participe aux synthèses des résidents, aux réunions d'unité, ainsi qu'aux projets personnalisés des résidents.

Il est également membre de la commission d'admission.

Il est un interlocuteur pour les familles.

## **B - Les médecins généralistes**

Ils sont au nombre de 2 et interviennent une matinée par semaine en alternance. Ils assurent les consultations médicales des résidents.

Ils assurent le suivi médical et orientent les résidents vers des spécialistes si nécessaires.

Ils travaillent en collaboration avec l'infirmière de jour, qui met en place et veille à la continuité des prescriptions médicales.

Ils sont des interlocuteurs primordiaux pour les familles.

## **C – Le médecin de rééducation fonctionnelle**

Il intervient une soirée par semaine et travaille en collaboration avec l'équipe soignante et paramédicale.

Il est responsable du suivi des services de kinésithérapie et d'ergothérapie.

Il évalue et prescrit les appareillages nécessaires au confort des résidents.

Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe médico-éducative ainsi que les familles.

## **La chef de service paramédical**

La chef de service paramédical est un relais entre la direction et l'équipe paramédicale, elle joue un rôle d'interface. Elle a pour mission principale l'encadrement des équipes et d'assurer la coordination des activités médicales et éducatives dans le cadre de la prise en charge globale des résidents.

Elle travaille de manière transversale sur les trois établissements du Centre Lucien Oziol.

Ses missions sont de garantir la continuité des soins et d'encadrer l'équipe médicale et paramédicale dans l'accompagnement.

Elle travaille en collaboration avec les différents médecins, et différents réseaux de soins hospitaliers et libéraux.

Dans le cadre de la prise en charge globale, elle travaille en étroite collaboration avec les chefs de services éducatifs avec qui elle partage une vision globale des situations médico-éducatives dont ils ont la responsabilité. Ils préviennent et gèrent ensemble les éventuels conflits.

Elle est également là en soutien des équipes, apportant un appui clinique aux professionnels et un regard critique sur l'existant.

Pour cela, elle participe aux réunions d'unité, de nuit, aux synthèses, aux projets personnalisés ainsi qu'aux commissions d'admission.

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques, elle anime mensuellement une réunion avec l'équipe soignante ainsi qu'une réunion avec l'équipe paramédicale. Et participe quotidiennement aux transmissions médicales.

Elle est également une interlocutrice pour les familles.

En tant que cadre permanent de l'établissement, elle assure des astreintes et participe aux réunions de direction.

De jour, elle est composée d'un infirmier et d'un aide-soignant à l'infirmierie, et 3 aides-soignants sont répartis sur l'unité.  
De nuit elle est composée de 2 infirmiers et de 4 aides-soignants.

### **Les infirmiers**

Sous la responsabilité du chef de service paramédical, les infirmiers de jour et de nuit assurent pleinement la pérennité des prises en charge médicales.

Ils assurent la dispensation des soins et des thérapeutiques prescrits par les médecins et travaillent en étroite collaboration avec les aides-soignants.

Ils organisent les visites médicales, assurent la pérennité des différents suivis médicaux et coordonnent les soins apportés aux résidents en collaboration avec l'équipe éducative et les aides-soignants de l'unité.

Ils travaillent en réseaux avec différents partenaires hospitaliers ou libéraux, ainsi que le laboratoire et la pharmacie.  
Les infirmiers ont un rôle prépondérant dans la prise en charge de la douleur.

Ils organisent et planifient la gestion des thérapeutiques.

Les infirmiers travaillent en transversalité sur les trois établissements du centre Lucien Ozioi.

Dans le cadre de leurs missions les infirmiers sont amenés à accueillir des stagiaires.

## **Les aides-soignants**

Sous délégation du chef de service paramédical et de l'infirmière, ils sont chargés de garantir l'instauration et le suivi des soins dans l'unité. Ils mettent en place et assure la pérennité des soins, et ont un rôle primordial dans la surveillance médicale quotidienne du résident.

Ils interviennent également dans les actes de la vie quotidienne et aux activités des résidents aux côtés des AMP et des éducateurs spécialisés. A ce titre, ils sont le relais des observations et interrogations de l'équipe éducative auprès du service médical.

Les aides-soignants ont également un rôle prépondérant dans la prise en charge de la douleur.

Les aides-soignants sont des médiateurs de l'accompagnement global de par leur travail en collaboration avec l'infirmière ainsi qu'avec l'équipe éducative.

Lors des rendez-vous médicaux à l'extérieur ou lors de la visite médicale, ils accompagnent les résidents.

Afin de garantir la réalisation des soins et examens, une préparation ainsi qu'une éducation des jeunes est indispensable. Ce travail s'effectue en collaboration avec les infirmiers.

Les infirmiers et aides-soignants de nuit veillent à l'organisation médicale ainsi qu'à la surveillance médicale des résidents sur la période nocturne.

A chaque changement d'équipe, l'équipe médicale se réunit afin d'assurer la transmission des informations.

Dans le cadre de leurs missions les aides-soignants sont amenés à accueillir des stagiaires.

### L'ergothérapeute

En lien direct avec le médecin de rééducation fonctionnelle, l'ergothérapeute, en collaboration avec les équipes éducatives, étudie le confort des installations des résidents dans l'accompagnement quotidien en adaptant individuellement les appareillages.

Elle exerce un travail de partenariat avec les différents appareilleurs.

Elle évalue les possibilités motrices et articulaires des résidents, et observe les possibles compensations de ceux-ci afin de leur proposer des techniques qui leur permettront d'augmenter leur autonomie (déplacements, repas...).

Une rencontre hebdomadaire avec le médecin de rééducation fonctionnelle est nécessaire pour assurer le suivi des résidents. Elle aménage l'accès des personnes polyhandicapées à la communication non verbale.

Elle travaille en collaboration avec la psychomotricienne, l'équipe soignante, et l'équipe éducative.

L'ergothérapeute anime des activités hebdomadaires, et participe au projet personnalisé individuel des résidents qu'elle accompagne.

Elle participe aux différentes réunions cliniques dans le cadre de l'amélioration des pratiques et afin d'améliorer l'accompagnement quotidien.

Dans le cadre du partage de connaissances, l'ergothérapeute anime des ateliers d'ergonomie et de mise en situation pour l'ensemble des encadrants.

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour les familles en lien avec la mise en place d'appareillage spécifique et individuel.

## La psychomotricienne

En collaboration avec les équipes éducative et paramédicale, la psychomotricienne prend en charge les résidents dans leur globalité en considérant les fonctions motrices, psycho-affectives et relationnelles.

Les actions se situent soit sur le plan individuel, soit en petits groupes.

### a) les actions individuelles

En fonction de l'observation du résident et des bilans réguliers se décide la prise en charge en psychomotricité, que ce soit de façon individuelle ou en groupe. L'intervention de la psychomotricienne se décide généralement lors de réunion clinique pluridisciplinaire.

Les temps de prise en charge sont alors inscrit aux plannings hebdomadaire du résident.

### b) les actions de groupes

En fonction de la possibilité des groupes de travail sont mis en place. Il s'agit principalement d'ateliers sensori-moteurs, de relaxation. Après chaque prise en charge, la psychomotricienne établie un suivi des séances qui lui permet ensuite de peaufiner ses axes de travail et d'amener lors des projets personnalisés individuels des informations primordiales qui permettent d'accompagner au mieux le résident dans son quotidien.

Pour ce faire certains médiateurs tels que la balnéothérapie ou la salle snoezelen sont utilisées :

⇒ La balnéothérapie

La balnéothérapie impose un travail spécifique selon les fonctions des utilisateurs et le projet personnalisé du résident.



La psychomotricienne, garante de ce projet, travaille en collaboration avec les différents intervenants de l'institution. Elle est le conseiller technique de cette activité, sous la responsabilité du psychiatre.

La psychomotricienne pratique la balnéothérapie comme source médiatrice de la relation à l'autre.

L'équipe éducative utilise la balnéothérapie selon des projets préétablis en collaboration avec les paramédicaux et le psychiatre.

Les différents partenaires se réunissent de façon régulière pour s'informer, se former, réfléchir, échanger et ainsi enrichir mutuellement le travail effectué en balnéothérapie.

⇒ Le snoezelen



L'activité snoezelen repose sur une démarche de rencontre qui se définit par la recherche de « bien-être ».

Elle se déroule en duo, un encadrant formé avec un résident.

L'activité a pour but de développer ou éveiller tous les sens des résidents par le biais de différents supports.

## Le psychologue

Le psychologue a pour but de prendre soin du bien-être psychique de l'ensemble des résidents du Centre Lucien Oziol. Dans ce sens, il intervient également sur MAS.

Son travail en équipe pluridisciplinaire est indispensable. Ses actions sont orientées vers trois points :

-  L'accompagnement psychologique du résident ;
-  Le soutien auprès des familles ;
-  La guidance auprès des équipes.

Concernant le premier point, le psychologue reçoit certains résidents en entretien dans un objectif de soutien psychologique ou de temps d'annonce (ex : changement d'unité). Il propose également des groupes thérapeutiques avec des médiations sensorielles ou animales. Il anime des groupes de parole.

Le soutien aux familles se traduit par des entretiens cliniques dans l'établissement ou de manière téléphonique. Le psychologue rencontre également les familles lors des restitutions de projet, de points réguliers en équipe pluridisciplinaire ou de rencontres informelles. Il peut être également amené à faire de la médiation familiale.

Enfin, il travaille en permanence avec les équipes au quotidien. Il a ce rôle d'écoute, de tiers et de guidance avec les différents professionnels. Cela se traduit par sa présence régulière sur les unités et ses prises de parole en réunion d'unité. Il mène aussi des réunions à thème.

Par ailleurs, le psychologue réalise un travail institutionnel à travers sa participation aux projets individualisés ainsi qu'aux commissions d'admissions.

### Le chef des services généraux (l'économe)

Dans le cadre de ses fonctions, il est responsable de l'ensemble de la logistique de notre institution.

Il intervient donc sur les services de cuisine, d'aide-ménagères, de ménage, de lingerie et d'entretien.

Pour cela, il dispose de plusieurs outils.

Il réalise les **emplois du temps** selon les normes légales et juridiques en vigueur.

Il est également responsable du **suivi du tableau de bord budgétaire** des 4 budgets de l'établissement.

Dans le domaine des **achats**, c'est à lui de réaliser la rédaction des bons de commandes, selon les besoins de l'institution, et en fonction des sommes disponibles. Il a délégation de signature pour valider ceux-ci, à l'exception des achats concernant les investissements.

Il reste bien sûr responsable de la **sécurité** des matériels, de **l'entretien** des véhicules et de **la maintenance** générale des biens.

En tant que cadre permanent de notre établissement, il assure des astreintes selon le calendrier régulièrement établi.

### Le service « Entretien »

Les hommes d'entretien ont en charge l'entretien et la maintenance générale des biens et bâtiments du Centre ; électricité, peinture, réfection des sols... Selon la nature des travaux à effectuer, cette équipe est amenée à travailler de jour et de nuit (travaux de peinture dans les couloirs de passage des résidents...).

Trois d'entre eux sont chauffeurs de transport en commun pour l'institution et l'association.

### **Le service « Ménage »**

Les personnels de ce service effectuent le nettoyage de tous les locaux du Centre. Deux d'entre-elles travaillent de nuit avec des moyens plus mécanisés afin de nettoyer tous les couloirs et une partie des unités, en l'absence de résidents.

### **Le service « Aide-Ménagères »**

Les aide-ménagères ont en charge l'entretien et le nettoyage des lieux de vie des résidents : chambres, salle à manger, séjours, salles de bain. Elles entretiennent aussi les locaux techniques des unités.

Elles assurent la distribution des repas de la cuisine centrale aux unités et veillent à la présentation des plats servis. Le nettoyage de la vaisselle en plonge centrale fait partie de leurs attributions.

### **Le service « Cuisine »**

Sous la responsabilité du chef de cuisine, ce service assure la préparation des repas en cuisine centrale selon les menus établis par l'économiste central.

L'équipe doit pouvoir, en toutes circonstances, adapter la préparation des repas entiers, moulinés, mixés, à la pathologie des résidents et/ou à leur régime médical.

Il travaille selon la législation européenne en matière d'hygiène et de sécurité en restauration collective (HACCP).

### **Le service « Lingerie »**

Le personnel de laverie/lingerie travaille de jour et de nuit à l'entretien complet du linge des résidents. Il assure aussi la couture et la réparation du linge. Le nettoyage des draps et couvertures est assuré par un service extérieur : l'E.S.A.T. de l'association.

## 2.2 – les lieux de réflexion, de coordination, de consultation

### *2.2.1 – instances organisationnelles de réflexion*

Pour le fonctionnement cohérent de l'établissement, un certain nombre d'instances de réflexions et d'organisation ont été mises en place. Chacune de ces réunions concerne une partie du personnel, et sont indispensables pour assurer une coordination. Nous devons en effet insister sur une communication claire et nette entre les différents acteurs, puisque ceux-ci ne sont jamais tous ensemble dans l'établissement.

### *2.2.2 – instances organisationnelles de représentation*

Le comité  
d'établissement

Régulièrement élus, les membres du comité d'établissement du Centre Lucien OZIOL se réunissent, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, une fois par mois pour donner un avis consultatif sur les grandes orientations de l'institution. Il comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Deux d'entre eux sont représentants au Comité Central d'Entreprise (C.C.E.) de l'association.

Complémentaires du C.E., les délégués du personnel s'adressent mensuellement au directeur du Centre Lucien OZIOL ou à son représentant pour les questions relevant de leur compétence. Cette instance comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Les délégués  
du personnel

## Le C.H.S.C.T.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, lors de ses réunions trimestrielles aborde l'ensemble des points relevant de l'organisation générale de la structure.

Il est composé de 2 membres du collège employés du Centre Lucien OZIOL, de 1 membre du collège cadre, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et d'un représentant de la C.R.A.M. (Caisse Régionale d'Assurance Maladie).

Chaque trimestre, le directeur convoque les membres du C.E. et du C.H.S.C.T. afin de leur présenter la programmation des emplois du temps sur un trimestre de chaque salarié.

## Les réunions inter-représentation

## Le conseil de la vie sociale

Celui-ci permet aux représentants de donner leur avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'ensemble de l'établissement (organisation de la vie quotidienne, animation socioculturelle, projets, financements,).

Ce conseil est composé de huit membres : quatre représentants des familles, un représentant du conseil d'administration du "Clos du Nid de l'Oise", et trois représentants du personnel.

S'adjoignent à cette structure le directeur de l'institution ou son représentant et éventuellement une personne qualifiée (municipalité, expert, ...)

## 2.3 – les partenariats

Institution fortement ancrée dans le tissu socio-économique local, l'établissement se doit d'avoir un certain nombre de partenaires en complément des soutiens liés à la solidarité nationale.

Nous citerons pour illustrer les caisses de retraites et organismes de prévoyance, l'association de parents des résidents du Clos du Nid, les entreprises locales et régionales, ainsi que les partenaires publics ou privés dont l'action vise à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Il faut distinguer 3 grands domaines de partenariat :

### **1) Domaine sanitaire pour un partenariat avec :**

- Une pharmacie de ville pour la préparation des traitements médicamenteux de l'ensemble des résidents de l'établissement.
- L'hôpital général de Creil pour l'accueil des résidents en hospitalisation ou consultation.
- Le centre médico psychologique de secteur pour des prises en charge psychiatriques.
- Le C.H.I. de Clermont et l'A.R.S. de l'Oise dans le cadre d'une convention tripartite.
- Le laboratoire d'analyses médicales de Mouy.

### **2) Domaine éducatif pour un partenariat avec :**

- Partage d'infrastructures et d'activités avec le foyer le Beaucamp
- L'Association « les chevaux d'Agnetz » dans le cadre d'une activité équithérapie.
- L'Association des paralysés de France pour une activité piscine inter-établissements.
- L'Association Handisport.
- La bibliothèque de Mouy
- La musicothérapeute de Beauvais
- Les chiens visiteurs de Bresles

### **3) Démarche d'accompagnement à la professionnalisation**

- Les lycées de secteur dans le cadre d'accueil de stagiaires.
- L'Institut de formation en soins infirmiers de Clermont pour l'accueil de stagiaires infirmiers.
- La mission locale dans le cadre de stages » découvertes des métiers » et de réinsertion par le travail de personnes à la recherche d'emploi.
- Le groupe de travail et de réflexion des directeurs de MAS et de FAM de l'Oise.

### 3 - Qualité et prévention des risques

#### 3.1 - Promotion de la bientraitance et prévention des risques et des violences

La loi 2002-2 a mis l'accent sur la sécurité à garantir tout accompagnement médico-social. Les personnes déficientes intellectuelles sont vulnérables au regard de toute forme de risques:

- Elles sont vulnérables sur le plan physique et psychique
- Les normes de sécurité ne sont pas toujours adaptées à leur handicap
- Elles ont des difficultés à gérer leurs biens et à les protéger

#### *Sécurité des biens et des personnes*

Les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) en place dans l'établissement permettent d'avertir le public accueilli en cas d'incendie et de permettre des évacuations adaptées et rapides en cas de danger avéré. L'ensemble du personnel y est formé et connaît la procédure en cas d'incident.

Une commission de sécurité contrôle tous les trois ans l'ensemble des équipements tant dans leur fonctionnement et maintenances que dans les inspections obligatoires réalisées par des tiers extérieurs.

Les formations SSI et Sauveteurs Secouristes du Travail sont mises en place sur l'ensemble du personnel.

2 exercices incendie sont réalisés tous les ans conformément à la législation. Les locaux sont occupés en permanence et la sécurité des bâtiments est assurée par des dispositifs de fermeture adaptés.

#### *La bientraitance*

#### **De multiples dimensions**

La bientraitance traverse l'ensemble du projet d'établissement et ne peut être traitée séparément. L'ANESM définit 4 actions permettant de concrétiser cette démarche de bientraitance :

- Que l'utilisateur soit co-auteur de son parcours
- Des mesures garantissant un lien de qualité entre professionnels et usagers
- Des initiatives permettant à la structure de s'enrichir de toutes les contributions internes et externes pertinentes
- Une organisation et un encadrement réfléchis dans la perspective

de continuité entre la bientraitance des usagers et de leurs proches et le soutien apporté aux professionnels dans l'exercice de leur mission.

Ces quatre dimensions, complémentaires et inséparables, relevées par l'ANESM sont des axes forts traités dans notre projet d'établissement qui garantissent le traitement et la mise en œuvre continue d'une politique et d'une culture de la bientraitance au sein de l'établissement. Chaque action ou nouvelle orientation de l'établissement sont pensées dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la démarche de bientraitance.

*L'ANESM dans sa recommandation cadre sur la bientraitance reconnaît l'impossibilité d'en donner une définition définitive. C'est le processus d'échanges continus entre tous les acteurs (usagers, familles et proches des usagers, institution, professionnels ...) qui est privilégié dans cette approche.*

*« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance »*

*Le thème de la bientraitance est régi par une recommandation cadre de l'ANESM délimitée par :*

- > L'expression et la participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale*
- > La mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés par l'article L312-1 du code de l'Action sociale et des familles*
- > La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*
- > Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées*
- > L'ouverture de l'établissement*
- > Les attentes de la personne et le projet personnalisé*
- > Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance*
- > Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*
- > Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*

Le cadre de fonctionnement de l'établissement et sa mission pose une limite qui permet d'emblée de prévenir d'un certain nombre de risques potentiels par des architectures adaptées, le règlement de fonctionnement, les procédures, les formations des personnels, les temps de soutien aux équipes dans les réunions, les interventions des professionnels à poser dans le cadre des Projets Personnalisés.

La mission confiée à l'établissement implique de fait une prévention contre tous les risques encourus par les personnes accueillies, afin de garantir au mieux leur sécurité.

Le dispositif prévoit :

- Un encadrement éducatif adapté et diplômé
- Une forte communication autour du règlement de fonctionnement
- La mise en place d'une démarche qualité avec des processus, procédures et des instructions à chaque fois que cela paraît nécessaire
- L'affichage des normes de sécurité
- La recherche d'une plus grande autonomie des usagers, qui passe par une attention particulière de la part des professionnels et par une juste évaluation des situations en concertation avec l'utilisateur et son représentant légal. Ceci afin de tendre vers la réduction des risques et d'assurer sa sécurité dans le respect de ses potentialités, ses habitudes de vie et de ses besoins de compensation.

### *Une culture professionnelle*

**Le moteur d'une culture de la bientraitance est aussi de pouvoir entretenir** une culture professionnelle de questionnements permanents. Être bienveillant, et souhaiter agir « pour le bien » de la personne, ne sauraient suffire à garantir la bientraitance. En effet, définir l'intérêt de la personne, ou le bien pour l'autre, est complexe, compte tenu des nombreux paradoxes et conflits d'intérêts qui peuvent être présents. L'établissement est avant tout un dispositif humain au service d'autres humains, et cela sous-entend l'existence d'affects, d'émotions, mais aussi d'interactions en évolution constante. Il est indispensable de mener une réflexion collective permanente par des regards croisés qui enrichissent l'analyse et limitent les possibilités d'erreur intégrant la prise en compte de la parole de l'utilisateur.

La bientraitance se définit aussi par une remise en question de l'action. Elle ne doit pas être une pratique culpabilisante, s'appuyant sur des jugements de valeur.

- **Les formations** sont des vecteurs d'échanges entre professionnels et formateurs, elles permettent également une prise de distance avec le quotidien, un regard extérieur sur la pratique de chacun. Ces formations permettent également de pouvoir faire face de manière plus adaptée à certaines situations.
- **L'opportunité des entretiens professionnels** permet également d'aborder la bientraitance. Régulièrement, en équipe de direction, il est étudié le bien-fondé d'un changement de service de certains professionnels afin d'éviter l'usure professionnelle et de recréer du dynamisme au profit des accompagnements des résidents
- **L'accueil fait aux nouveaux salariés** ou aux stagiaires est important pour la qualité de l'accompagnement
- Il est important de **sensibiliser les nouveaux professionnels** à la notion de bientraitance ainsi qu'aux valeurs de l'association. Il est important de leur donner dès leur arrivée des documents tels que le projet d'établissement qui est le « fondement » des pratiques professionnelles dispensées dans l'établissement mais aussi le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.
- **La mise en place de l'Analyse des Pratiques Professionnelles** figure comme l'une des préconisations énoncées par l'évaluation externe. La réalité budgétaire ne permettant pas de financer les prestations d'un intervenant extérieur, l'association a comme projet la mutualisation des psychologues sur l'ensemble des établissements. L'objectif est de leur permettre d'animer ces réunions dans une autre structure en garantissant ainsi un minimum de neutralité à ces derniers.
- Enfin la direction générale a construit une **charte de la bientraitance** qui s'appuie sur les valeurs prônées par l'association le Clos du Nid de l'Oise. Ce texte est également affiché dans l'ensemble de nos établissements et services.

### *Remontée et traitement des événements indésirables*

Dans le cadre de la démarche qualité, les événements indésirables font l'objet d'un traitement particulier. Les accidents, incidents ou dysfonctionnements survenant dans l'établissement, entraînant ou non des conséquences dommageables pour les usagers, les visiteurs, les personnels ou pour les biens font l'objet d'une remontée d'événements indésirables.

Un formulaire est à disposition des professionnels. Ces informations sont traitées par la direction de l'établissement.

Les remontées d'événements indésirables sont également faites au niveau de la Direction Générale puis du Conseil Départemental lorsque la situation le nécessite.

Des signalements au Procureur de la République sont également effectués à chaque fois que la situation le nécessite, en particulier dans le cadre de recueil de plaintes des usagers ou de leur représentant légal concernant des actes touchant à leur intégrité

Dans la pratique quotidienne, les professionnels utilisent les outils de suivi et de prévention des risques permettant les relais entre professionnels, la reprise des situations en réunion.

L'objectif est en outre de donner de la traçabilité aux problématiques survenues, aux actions engagées, de garantir des mesures correctives personnalisées, différenciées en rapport avec la situation, avec une forte réactivité et une analyse distanciée.

Nous utilisons également des séjours de rupture au sein d'autres établissements dans le cadre :

- D'un éloignement du résident pour protéger la victime
- D'un besoin d'apaisement et d'une nécessité de couper d'avec son quotidien anxiogène
- D'une sanction suite à des agissements répétés et non adaptés

### 3.2 – Dispositif de pilotage et suivi du projet d'établissement

#### La mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement

##### **Modalités de diffusion**

Le projet d'établissement a été présenté pour avis au CVS et pour validation aux membres du Conseil d'Administration du Clos du Nid de l'Oise le 19 mars 2018 puis diffusé à l'ensemble des acteurs de l'établissement, par différents biais (réunions de présentation, mise à disposition du document et d'une synthèse du document, ...).

##### **Déclinaison du projet d'établissement dans les Projets Personnalisés**

L'équipe de direction est garante de la déclinaison des objectifs du projet d'établissement dans les Projets Personnalisés d'Accompagnement de chaque personne.

##### **Modalités de suivi et de mise en œuvre du projet d'établissement**

Le comité de suivi du projet d'établissement est l'instance qui assure le suivi et la mise en œuvre du projet d'établissement. Il est constitué de l'équipe de direction et de professionnels pluridisciplinaires qui se réuniront à minima une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre des orientations stratégiques et de les réajuster si besoin. Les comptes rendus de ces rencontres seront diffusés à l'ensemble des équipes.